

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 16 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	21
Votants	26

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, QUENOUILLE Roger, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, GORON Maxime, BLANDIN Béatrice, D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, DEHEEGER Vianney, LEDO Audrey.

Étaient absents excusés : ANDRE Marie-Thérèse donne pouvoir à TOCZE Christian / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DUFEIL Christophe / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à LEGRAND Rémi / BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger

Était absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile /

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MORIN-LOUVIGNY à qui il est adjoint un auxiliaire.

10. Présentation du rapport d'activité 2024 de la C.C.B.R.

Rapporteurs : Mme Isabelle Garçon, adjointe et M. Luc Jeanneau, conseiller municipal et également conseillers communautaires.

Vu l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) qui dispose que « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le rapport d'activité 2024, transmis aux membres du conseil municipal et disponible sur le site internet de la C.C.B.R., est présenté.

Ce document retrace l'ensemble des actions réalisées dans le champ de ses compétences, et répond à une obligation légale.

Le Conseil Municipal prend note des informations transmises.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian Toczé



Le secrétaire de séance, Isabelle Morin-Louvigny

A large, stylized signature in dark ink, likely belonging to Isabelle Morin-Louvigny, the secretary of the session.